



Déclarations et Discours

N° 76/3

UNE ÈRE NOUVELLE POUR LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Une allocution du général J.A. Dextraze, chef de l'état-major de la Défense à l'occasion de la Conférence des Associations de la Défense, Ottawa, le 16 janvier 1976.

* * * * *

Aujourd'hui, je me propose de revoir les événements qui sont survenus, depuis notre dernière rencontre, dans les domaines suivants: les perspectives financières pour le présent et l'avenir; les progrès accomplis dans la révision des structures de défense; le nouveau dispositif possible des Forces; l'opinion courante concernant nos Forces affectées à l'OTAN, en Europe; et les réserves.

La majorité des problèmes auxquels les Forces canadiennes ont eu à faire face découlent des compressions budgétaires et de l'inflation. Cela signifie, en termes très simples, qu'au cours de la décennie 1965-1975, les crédits alloués au MDN (ministère de la Défense nationale) ont presque doublé; cependant, le prix du matériel dont nous avons besoin pour continuer nos opérations a augmenté encore davantage. Aujourd'hui, nous ne pouvons acheter qu'environ 75 p. 100 des biens et services que nous aurions pu nous procurer il y a dix ans. De plus, à la même date, les frais de rémunération du personnel constituaient 55 p. 100 de notre budget; présentement, ils s'élèvent à 65 p. 100 du budget mais les décisions récentes du Cabinet sur les appropriations à long terme devraient se solder par une diminution de cette proportion. Évidemment nous avons été obligés de réduire le nombre de nos militaires. Mais, en dépit des réductions des effectifs, les frais occasionnés sur le plan du personnel nous ont également obligés à diminuer nos dépenses en capital. La diminution de ces dépenses, s'échelonnant sur une certaine période, est ce qui a frappé le plus durement les Forces canadiennes au cours des dernières années. Le matériel dont nous disposons est démodé et, dans certains cas, périmé.

Qu'avons-nous fait en face d'une telle situation? Évidemment, à titre de chef de l'état-major, je dois avoir une vue d'ensemble claire de la portée de toutes les tâches confiées aux Forces canadiennes, et des crédits "réels" que je peux m'attendre à recevoir de façon continue pour les accomplir.

A l'automne de 1974, on nous informait du montant des crédits qui nous seraient alors alloués pour l'année financière 1975-1976, ce

qui a amené une compression des effectifs à 78,000 hommes. A ce moment-là, j'ai avisé le ministre que nous ne pouvions nous permettre d'abaisser encore ce niveau sans courir le grave danger de ne pouvoir accomplir toutes nos tâches et de dépouiller la profession militaire canadienne à un point inacceptable. J'ai également souligné que si nous devons être forcés d'accepter une autre diminution de nos capacités tactiques de base, une telle réduction devrait être axée sur les objectifs fondamentaux de la politique de défense et non pas, uniquement, une exigence dictée par les objectifs budgétaires courants. C'était là une question fondamentale qui a amené le premier ministre à ordonner une révision des tâches assignées aux Forces canadiennes, de l'efficacité et des niveaux facultatifs d'efforts auxquels elles peuvent être accomplies, ainsi que de l'organisation et des ressources nécessaires pour les mener à bien. Je tiens à souligner que cette révision des structures de défense a été ordonnée par le Cabinet. Elle a été confiée à un comité directeur composé de notre sous-ministre, du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du secrétaire du Conseil du Trésor et de moi-même, et présidé par le secrétaire du Cabinet.

Le comité directeur a décidé que cette révision serait divisée en trois grandes étapes, dont les conclusions seraient présentées séparément au Cabinet. La première étape définit les tâches que les Forces canadiennes doivent accomplir dans le cadre de la politique de défense et de la politique extérieure. Le Cabinet fut invité à les accepter ou à les modifier en se fondant sur les principes énoncés dans la révision de la politique étrangère de 1970, et dans le Livre blanc sur la Défense de 1971, et certains autres documents de politique gouvernementale. Après examen, le Cabinet a accepté, à titre de base pour étude ultérieure, les 55 tâches que nous lui avons présentées et nous a ordonné de passer à la deuxième étape.

La deuxième étape fut consacrée à l'étude des options pour la structure des Forces canadiennes, options qui comportaient divers niveaux d'efforts requis pour accomplir les tâches établies au cours de la première étape. La structure des options s'est fondée sur les tâches qui exigent une capacité tactique. Parmi les options, les capacités secondaires visant les tâches de protection de la souveraineté et de maintien de la paix ont été identifiées, de sorte que des additions ultérieures pourraient être faites à l'option choisie, nous permettant ainsi d'accomplir toutes les tâches qui nous ont été assignées. Vous conviendrez, j'espère, que notre structuration a dû se fonder sur des besoins opérationnels concrets. La deuxième étape de la révision s'est terminée récemment, et vous savez que le ministre a informé l'OTAN des décisions ayant des répercussions sur l'Alliance.

Nous en sommes actuellement à la troisième étape de la révision. Il s'agira d'une présentation globale portant sur l'infrastructure du commandement et du contrôle, de la logistique et de l'instruction requise pour le modèle de Forces choisi. On recommandera également un plan militaire portant sur la meilleure façon d'établir le dispositif des Forces pour remplir nos rôles le plus efficacement possible.

J'ai mentionné, il y a quelques instants, que la cause de nos problèmes au cours de la dernière décennie avait été l'instabilité engendrée par l'inflation et les restrictions budgétaires. La situation financière du MDN (ministère de la Défense nationale) s'est toutefois beaucoup améliorée. Le gouvernement a récemment annoncé que les crédits accordés annuellement pour le personnel, les opérations et l'entretien seraient augmentés afin de compenser les effets de l'inflation. Il a de plus accepté d'accroître les crédits affectés à l'achat d'équipement important à compter de l'année financière 1976-1977, de façon à accroître notre budget d'immobilisation de 12 p. 100 en termes réels au cours des cinq prochaines années. Ces augmentations seront calculées à partir d'un montant initial de 470 millions de dollars, ce qui signifie que notre budget d'immobilisation pour 1977-1978 sera de 470 millions de dollars, plus le pourcentage annuel d'inflation, plus 12 p. 100. Cela m'aidera beaucoup à acquérir le nouvel équipement dont nous avons besoin.

Comme vous le savez sûrement, certains de ces achats ont déjà été annoncés et d'autres suivront. Le gouvernement a, par exemple, fait part récemment de son intention d'acheter 18 avions patrouilleurs à grande autonomie de Lockheed, plus moderne que le présent P3C Orion. Nous prévoyons également décider, d'ici juin 1976, du type de char dont nous ferons l'acquisition. Nous avons de plus commencé à étudier nos besoins en ce qui concerne un nouvel avion de chasse et la mise en application d'un programme de remplacement de navires. Les coûts de tout cet équipement et d'une multitude d'articles moins dispendieux pourront être acquittés grâce aux crédits approuvés par le gouvernement.

Notre contrat d'immobilisation avec le gouvernement comporte toutefois une clause additionnelle. Vous vous souviendrez que les augmentations sont calculées d'après la somme de 470 millions de dollars accordée pour 1976-1977. Je dois puiser les premiers argents nécessaires à l'achat d'un nouvel APGA (avion patrouilleur à grande autonomie) et d'un char à même les fonds de non immobilisation de mon budget actuel. Il peut s'agir d'un montant total de 50 millions de dollars, qui constituera une partie du budget d'immobilisation de 470 millions de dollars pour 1976-1977. Ce n'est pas une tâche facile et il me reste encore certains points à établir. J'ai toute-

fois donné ordre qu'on trouve l'argent nécessaire. Il nous sera possible d'y arriver en faisant des économies internes, en réduisant de beaucoup les dépenses de voyage et nos taux d'activité, en appliquant des mesures additionnelles de conservation de l'énergie, en disposant du matériel excédentaire et en ayant recours à d'autres moyens d'économiser. J'aurais préféré ne pas en arriver là, mais il faut être réaliste. Le gouvernement livre à l'inflation une lutte qu'il faut gagner et qui nous concerne tous. Le gouvernement, faisant preuve de prudence, a décidé que le budget de la défense ne pouvait être réduit et nous devons l'aider dans toute la mesure du possible. Cela signifie qu'il nous faut "en avoir pour notre argent" et que nous devons économiser chaque fois que nous le pouvons. Cela m'amène à vous entretenir de ce que je considère comme étant la troisième étape de la révision des structures de Défense.

Cette étape comprendra ma recommandation au ministre concernant le dispositif des Forces qui leur permettra le mieux de remplir leurs rôles. Cette question a, bien sûr, fait l'objet d'une étude lors des deux étapes précédentes et je serai bientôt prêt à présenter mes recommandations au ministre. Je vous ferai part de mon point de vue au sujet d'un de nos dispositifs possibles dans quelques instants, mais, pour le moment, essayons de déterminer quelle est notre position actuelle. Disons tout de suite que nous avons trop d'unités d'entretien, c'est-à-dire trop d'arrières et pas assez d'avants. Il en coûte au MDN des millions de dollars pour garder en service des bases dont nous n'avons plus besoin pour accomplir efficacement nos tâches. Tout aussi important, on y trouve des personnes dont les services pourraient être employés à bien meilleur escient au sein d'unités de combat. J'ai donc l'intention de recommander au ministre de fermer un certain nombre de bases ou d'en réduire les effectifs. Dans le climat économique actuel, la plupart des sociétés étudient leur position de la même façon. Cela permettra d'économiser sur les frais d'opération et d'entretien et de déterminer les postes excédentaires qui pourraient être transférés là où un urgent besoin se fait sentir.

Il se peut que le Cabinet n'accepte pas toutes mes recommandations dans ce sens, ce qui est compréhensible, étant donné qu'elles se fonderont sur des besoins purement militaires, sans tenir compte des autres facteurs que le gouvernement doit considérer. Si, toutefois, pour les autres raisons précitées, le gouvernement n'accepte pas toutes mes propositions, j'ai la conviction, naturellement, qu'il sera prêt à remanier le budget du ministère, de sorte que nous soyons en mesure de maintenir la capacité opérationnelle convenue.

J'aimerais soulever un autre point à ce sujet. J'ai vu paraître dans

La presse une abondante critique du fait que notre Force régulière de 78,000 hommes est insuffisante pour satisfaire aux besoins du pays. Bien entendu, en tant que chef de l'état-major de la Défense, j'aimerais disposer de 780,000 hommes, mais je suis réaliste. Le fait est que nous avons à l'heure actuelle 78,000 hommes et femmes. Je crois pouvoir bien servir le pays avec seulement une légère augmentation.

En somme, j'ai besoin de quelque 1,500 hommes de plus dans l'élément le plus "vif" de nos Forces. Mais je me vois mal demander au gouvernement de m'accorder 1,500 hommes de plus à moins d'avoir préalablement fait tout en mon pouvoir pour m'assurer que chacun de ceux dont nous disposons soient employés de la manière la plus efficace possible. En un mot, il me faut éliminer ce qui n'est que désirable et ne pourvoir qu'aux fonctions essentielles. Si, après cela, je m'aperçois que j'ai besoin de, disons 500 hommes de plus, j'aviserais alors le gouvernement de nos besoins additionnels. Je suis persuadé que le gouvernement acquiescera à ma requête.

J'aimerais à présent vous communiquer certaines de mes idées sur la manière de rendre les Forces canadiennes plus efficaces.

Je tiens premièrement à préciser que l'objet de mon entretien est à l'étude et que cette dernière n'est pas encore terminée. La presse et la télévision ont déjà fait état de quelques-unes des options, au cours du mois dernier. Je veux vous entretenir des variations de ces options et je suis tout disposé à discuter avec vous, durant la période des questions, de toute idée que vous voudrez bien me proposer.

Je vais diviser cette partie de mon exposé en trois phases. Premièrement, nous parlerons du Canada et de nos besoins; ensuite, de l'Europe et de la situation de l'OTAN, enfin, nous aborderons la question de nos responsabilités vis-à-vis du maintien de la paix.

Le Canada

Premièrement, notre marine canadienne. Je ne vois aucun besoin de grands changements de ce côté. Elle continuera à avoir son quartier général à Halifax, avec un quartier général auxiliaire à Esquimalt. En ce moment, nous élaborons un programme de remplacement de nos navires sur une période de vingt ans, fondé sur les exigences de nos tâches actuelles, ainsi que des tâches que nous envisageons pour l'avenir. Bien entendu, la dimension, le poids et la vitesse des navires de remplacement seront déterminés au cours de l'analyse que nous faisons de ces tâches. Il s'agira toujours de navires de combat qui contribueront à la défense collective.

L'aviation canadienne

Le quartier général du commandement aérien demeurera à Winnipeg.

Je n'envisage aucun changement important dans le transport aérien, l'aéronavale ou l'instruction aérienne.

En ce qui touche les chasseurs, nous devons maintenir l'intégrité de l'espace aérien du Canada. Comme l'a récemment expliqué le ministre, nous ne nous préoccupons plus de protection contre d'imposantes attaques par les bombardiers bien que nous devrions être capable de faire face à toute intrusion dans notre territoire. Par conséquent nous devons maintenir notre capacité de surveillance par radar et d'interception aérienne afin de prévenir des intrusions sans leur faire obstacle.

En ce qui concerne les chasseurs, je crois que nous pouvons satisfaire aux besoins nationaux à partir de deux bases principales; l'une dans l'est, à Bagotville, et l'autre dans l'ouest, à Cold Lake. Une nécessité apparaît implicitement dans cette proposition: c'est celle d'un avion de chasse moderne dont l'autonomie, la manoeuvrabilité au combat et la puissance de l'armement soient suffisantes pour nous permettre de mener à bien notre tâche. Je suis d'avis qu'il existe en ce moment de nouveaux avions capables de satisfaire à ces besoins, que nous pourrions acheter d'emblée et tout en étant en mesure de conclure un marché de production conjointe. Prenons par exemple le F-14, le F-15 ou le F-16. Je préférerais ne pas entrer dans plus de détails au sujet des avions pour l'instant, étant donné que nous avons à peine commencé à préciser nos besoins en matière d'avions de chasse.

Naturellement, en plus des deux bases principales d'avions de chasse, j'aurais besoin de bases de dispersion pour ces avions, dont l'une devrait se situer dans l'Arctique au-dessus du 60e parallèle. De jour en jour, je ressens le besoin de plus en plus pressant d'une base dans l'Arctique, non pas uniquement pour appuyer les chasseurs, mais primordialement pour ouvrir le Nord en disposant d'une infrastructure, afin d'assurer à la fois la présence de l'entreprise privée et la nôtre, de façon que notre souveraineté soit concrètement exercée. Cette base, de création fédérale, serait conjointement administrée et financée par tous les ministères fédéraux possédant des intérêts dans le Grand Nord. Elle devrait être en mesure d'accueillir des avions à réaction à longueur d'année et permettre des activités portuaires le plus longtemps possible chaque année. Nous avons entrepris dernièrement des consultations interministérielles, mais il est trop tôt pour discuter ici de cette question.

L'Armée canadienne

Je crois que l'Armée sera la plus touchée. Nous avons actuellement quatre formations au Canada, à savoir, trois groupements de combat et le régiment aéroporté canadien. Deux de ces groupements sont dans l'ouest, plus précisément en Alberta. Les deux problèmes qui me préoccupent le plus actuellement en ce qui a trait à l'Armée sont les suivants: une meilleure répartition géographique des effectifs et un manque de personnel compétent pour combler les postes vacants. Je pourrais remédier à la situation de différentes façons, notamment:

Relocaliser le régiment aéroporté et l'intégrer à l'ordre de bataille d'une autre formation.

Nous aurions ainsi trois grandes formations au Canada, au lieu de quatre, et chacune aurait les armes et les services de soutien suivants:

a. Brigade-Ouest

Le quartier général serait probablement à Edmonton et les principales unités à Victoria, Calgary, et Winnipeg.

b. Brigade-Est

Le quartier général serait à Valcartier et les principales unités à Gagetown, Valcartier et La Citadelle de Québec.

c. Groupement de Combat Régimentaire-Centre

Pour ce groupement, je conçois la création d'une formation extrêmement mobile et à réaction rapide dont le quartier général serait à Petawawa. Cette formation pourrait comprendre un bataillon aérotransporté et une importante unité aéroportée, établie à partir du régiment aéroporté canadien actuel, et dans laquelle on retrouverait: un Commando du RCR; un Commando du PPCLI, et un Commando du Royal 22e Régiment. On pourrait stationner cette unité aéroportée à Borden ou à Petawawa.

Dans le tableau hypothétique que je viens de peindre, je verrais le 3e Commando mécanisé être remplacé, dans le cadre des Forces de l'OTAN, par un des bataillons stationnés au Canada. Quels en seraient les avantages? Même si le total des effectifs ne changerait pas, cela me permettrait de disposer de près de 1,000 postes, ce qui porterait les effectifs de toutes mes unités très près de leur maximum de temps de paix. En outre, même si l'on perd une formation, l'équi-

libre géographique de l'Armée, avec la force à réaction rapide au centre, permettrait un déploiement beaucoup plus souple.

Quartier général de la Défense nationale

J'ai ordonné que le personnel du QGDN soit réduit de 10 p. 100, ce qui veut dire que près de 700 postes militaires et civils pourront être redistribués parmi les commandements. Au 1er avril 1976, nous saurons quels sont ces postes.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Si nous nous tournons vers l'Europe, j'aimerais maintenant vous entretenir de nos Forces stationnées en Allemagne sous l'égide de l'OTAN. Les Forces canadiennes en Europe, dont le quartier général est à Lahr, comprennent le 1er Groupe aérien canadien, le 4e Groupe-Brigade mécanisé canadien et la base des Forces canadiennes Europe. Les unités de ces formations sont stationnées à Lahr et à Baden Soellingen. L'effectif total compte environ 5,000 militaires.

1^{er} CAG

En ce moment, le groupe aérien comprend trois escadrons de *CF-104* dotés d'armes classiques et non nucléaires. Le *104* est un bon avion. Nous, comme d'autres nations de l'OTAN, aimerions le tenir en opération jusqu'au début ou au milieu des années 1980. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons abordé une étude relative à la nécessité d'un nouvel avion de chasse. En fin de compte, je voudrais que la capacité opérationnelle du *CF-104*, du *CF-101* et du *CF-5* soit remplacée par un seul nouveau chasseur. Nous pourrions ainsi standardiser les pièces de rechange, l'entraînement et l'armement et du même coup économiser des millions de dollars sur les frais annuels de fonctionnement et d'entretien. Cela accorderait au gouvernement une certaine souplesse dans l'application de ses lignes directrices, ce que l'équipement spécialisé ne permet pas. La phase de sélection sera très poussée. Selon moi, il en coûtera plus d'un milliard pour se procurer le type et le nombre voulu d'appareils. Le chasseur que nous allons acheter doit satisfaire nos besoins militaires.

4^e GBMC

Parlons à présent de notre brigade de l'OTAN. Une brigade de combat, dotée en personnel et en matériel pour la guerre, doit être organisée à l'échelon de combat, de la manière suivante: trois bataillons d'infanterie de quatre compagnies chacun, un régiment de blindés composé de trois escadrons de chars, un régiment d'artillerie comprenant trois batteries de huit canons chacune, et un escadron de

combat du génie composé de trois troupes de campagne.

Le 4e GBMC ne compte pas tous les éléments que je viens de citer. L'échelon de combat du 4e GBMC se compose plus exactement de ceci: deux bataillons d'infanterie de trois compagnies chacun, un régiment de blindés, composé de deux escadrons de chars, un régiment d'artillerie composé de trois batteries de six canons chacune, un escadron de combat du génie, composé de deux troupes de campagne.

On ne doit pas supposer que le 4e GBMC n'est pas une force valable, que l'on ne pourrait lancer dans une bataille. Bien au contraire, homme pour homme, il ne lui cède en rien. Cependant, l'histoire, ainsi que nos expériences des champs de bataille classiques, ont prouvé que pour combattre et survivre, il faut être bien équipé pour la guerre. Sous sa forme actuelle, le 4e GBMC nécessitera une augmentation de ses effectifs et de son armement s'il apparaît qu'il doit entrer en action. Le gouvernement reconnaît ce fait et a pris les dispositions nécessaires pour y répondre. Pour commencer, un nombre suffisant de chars, canons, véhicules et armes sera gardé sur place, avec la brigade, en vue de porter celle-ci au niveau suivant: une compagnie supplémentaire pour chacun des deux bataillons d'infanterie, un escadron supplémentaire pour le régiment de blindés, six canons supplémentaires pour le régiment d'artillerie, une troupe de campagne de plus pour l'escadron du génie.

J'ai l'intention de déployer régulièrement, à des fins de manoeuvres, des troupes entraînées et basées au Canada pour prendre ce matériel en charge. En outre, je vais avoir au Canada un bataillon mécanisé d'infanterie, entraîné et destiné à former le 3e bataillon du 4e GBMC. Si la situation l'exige, le gouvernement pourra choisir de transporter cette unité par air. Compte tenu de ces projets, je suis sûr, et vous en conviendrez, que la brigade aura les ressources nécessaires pour remplir toutes les missions qui pourront lui être confiées.

Base en Europe

La base en Europe est organisée en temps de paix pour fournir les services courants et administratifs au 1er GAC et au 4e GBMC. En temps de guerre la base jouera un rôle très important. Elle sera principalement chargée de recevoir et de distribuer les approvisionnements et le matériel canadiens de 3e échelon que la brigade et le GAC ne peuvent obtenir auprès de l'OTAN. La base doit également recevoir les effectifs supplémentaires du Canada pour lui permettre de remplir ces missions de guerre. Nous avons des plans de déploiement d'effectifs supplémentaires nécessaires en cas d'urgence.

A cause du fait que la brigade sera déployée très loin de la base en temps de guerre, je prévois un terrible problème de contrôle de la circulation à l'arrière, sérieusement aggravé par les réfugiés. Selon toute probabilité, la base aura beaucoup de difficulté à acheminer les approvisionnements par route ou par chemin de fer vers le 4e GBMC. J'ai l'intention d'atténuer ce problème en recommandant le déploiement à la base d'hélicoptères *Chinook*. Ces hélicoptères ont une excellente capacité de chargement d'environ 12 à 15 tonnes, et peuvent être également utilisés pour transporter 45 hommes, au plus. Je suis sûr que cet apport donnera à la base et à la brigade la flexibilité nécessaire pour que le matériel essentiel soit livré à l'endroit et au moment voulus.

J'aimerais maintenant insister sur le fait que les projets dont je vous ai parlé font partie des options à étudier avant que je soumette mes recommandations au ministre d'ici le 1er avril 1976.

Maintien de la paix -- ONU

Nous avons plus de 1,700 militaires, y compris des réservistes, servant avec distinction sous l'égide des Nations Unies partout dans le monde, notamment au Moyen-Orient et à Chypre. Ces forces rendent des services louables et nous avons tout lieu d'être fiers de leur contribution au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde.

Cependant, il faut reconnaître que nos engagements envers les Nations Unies font un appel considérable à nos ressources humaines. Cette situation est particulièrement évidente au Moyen-Orient, où notre contingent doit fournir le soutien administratif à la force des Nations Unies qui compte 5,800 membres. J'ai donc plus de 900 spécialistes qui sont affectés à ce théâtre d'opérations. Ces hommes et ces femmes viennent d'unités réparties dans tout le Canada. Ils ne sont pas remplacés durant leur tour de service de six mois, ce qui est très onéreux pour leur unité. Nous avons allégé le fardeau au pays par une formation polyvalente, mais cela aussi exige du temps, de l'argent et des ressources en personnel. Pour l'instant, nous examinons ce problème et nous espérons, dans un avenir rapproché, avoir des recommandations à présenter au ministre.

Jusqu'à maintenant, j'ai à peine mentionné nos réserves dont le rôle principal est de soutenir la force régulière. Je cherche, dans la mesure du possible, à intégrer les réservistes à la force régulière. J'ai donné ordre que l'effectif des réserves soit maintenu à un niveau d'environ 20,000. Je veux d'abord en améliorer la qualité et non la quantité. Pour ce faire, j'ai augmenté le nombre du personnel de soutien de la Force régulière à environ 1,150 dans

tout le pays. Les réservistes ont, dans la mesure du possible, été intégrés à la Force régulière pour l'instruction et les opérations. Par exemple, 470 réservistes se sont rendus en Allemagne par avion pour participer aux exercices de l'OTAN avec le 4e GBMC. Environ 120 hommes et femmes sont affectés à notre contingent au Moyen-Orient. De même, j'ai autorisé l'utilisation limitée du personnel de réserve avec nos troupes régulières à Chypre. En 1975, il y avait aussi environ 300 officiers et hommes de la réserve navale en mer sur nos deux côtes, à bord de navires de guerre. Je veux habiller, équiper, entraîner, employer et payer la Force de réserve au même titre que la Force régulière.

Nous préparons aussi une présentation au ministre, qui, si elle est acceptée, garantira la sécurité d'emploi et les congés pour les réservistes appelés à recevoir de l'instruction.

Je crois fermement au concept de la force totale. Plus que jamais, nous avons besoin d'une réserve forte et efficace, prête à prendre la relève lorsque la situation l'exige. Je pense que notre effort actuel nous permettra d'atteindre ce but.

Avant de terminer, j'aimerais vous communiquer une nouvelle importante au sujet de notre réserve aérienne. ...je compte proposer la création d'un QG pour le Groupe de Réserve aérienne, qui se trouverait au Commandement aérien à Winnipeg.

Ce nouveau quartier général s'occuperait de tout ce qui touche à la réserve aérienne, sauf le contrôle opérationnel qui demeurerait une responsabilité des groupes de commandement appropriés.

Ce petit quartier général de la réserve aérienne comprendrait un personnel de la Force de réserve et de la Force régulière....

Depuis la formation du quartier général du Commandement aérien l'an dernier, nous nous sommes aperçu qu'il manquait un lien essentiel entre la Force régulière et la Force de réserve. Malgré cela, la capacité totale de la réserve aérienne s'est accrue considérablement, comme l'avait promis le ministre il y a un an. Grâce à ce nouveau quartier général, nous pourrions intégrer le commandement, le contrôle et l'administration de nos réserves aériennes dans les cadres du Commandement aérien.

Messieurs, j'ai tenté, avec franchise, de vous renseigner le mieux possible. Avant de répondre à vos questions, j'aimerais vous laisser cette dernière impression: pour la première fois depuis longtemps, nous commençons à atteindre une certaine stabilité. Je crois que le gouvernement et la population du Canada comprennent nos be-

soins et nous donnent leur entier appui. L'année passée a marqué le début d'une ère nouvelle pour les Forces canadiennes. Notre plan quinquennal, qui comporte l'établissement d'un nouveau dispositif et la modernisation de notre matériel, accroîtra la stabilité des Forces canadiennes....

S/A